
Adresse de la société populaire de L'Aigle (Orne) qui adresse à la Convention les détails de la fête célébrée dans cette commune en mémoire du 14 juillet, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de L'Aigle (Orne) qui adresse à la Convention les détails de la fête célébrée dans cette commune en mémoire du 14 juillet, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 167-168;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22759_t1_0167_0000_11

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Législateurs,

Dans les moments orageux les vrais républicains se sont toujours réunis autour de la Convention nationale. C'est à ce titre que nous voulons vivre libres avec vous ou mourir pour vous.

Encore une fois vous avez déployé la force de votre énergie; conservez votre courage, tenez votre poste et la République est sauvée.

HENRYS [et 2 signatures illisibles].

100

Les citoyens composant le tribunal du district de Bourmont, Haute-Marne, témoignent l'horreur et l'indignation que leur ont causées les trames perfides ourdies par les scélérats Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas et leurs complices. Ils invitent la Convention nationale à rester ferme à son poste, et ils jurent de périr plutôt que de souffrir qu'on porte atteinte aux lois de la République une et indivisible.

Mention honorable et insertion par extrait au bulletin (1).

[Les présid. et juges du tribunal du distr. de Bourmont, à la Conv.; Bourmont, 12 therm. II] (2)

Représentans du peuple

Nous venons d'apprendre, par les feuilles publiques, les nouveaux complots tramés contre la nation dans la personne de ses représentans; ils nous ont fait frémir d'horreur, et notre indignation a redoublé encor aux noms des conspirateurs. Elle ne s'est calmée qu'à la vue des grands coups que vous venez de porter pour affermir la République, et la sauver derechef des trames infernales que les tirans et tous nos ennemis intérieurs et extérieurs reproduisent chaque jour sous tant de formes pour l'étouffer en son berceau.

Recevez, dignes représentans d'un peuple libre, notre félicitation sur ces grandes et salutaires mesures que vous venez de prendre; restez, pour le bonheur de la nation, fermes et inébranlables à votre poste; recevez le serment, que nous renouvelons entre vos mains, de demeurer inviolablement attachés à la République, une et indivisible, et à la Convention nationale qui l'a fondé[e], et qui la soutient avec autant d'énergie que de majesté. Vive la République, vive la Convention, vive la montagne!

HENRYS, REGNAULT, Henry MARCILLY (*comm^{re} nat.*), JAUSSAUD, PAGE.

(1) P.-V., XLIII, 38. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl¹).

(2) C 312, pl. 1 242, p. 28.

101

Le citoyen P.M. Serant, juge au tribunal du district de Falaise, département du Calvados, offre à la Convention nationale plusieurs exemplaires des deux derniers discours par lui prononcés dans le temple de la raison de la commune de Falaise, et la prie d'agréer son hommage.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

102

La société populaire de L'Aigle, département de l'Orne, adresse à la Convention nationale les détails de la fête qui a été célébrée dans cette commune en mémoire du 14 juillet.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[L'Aigle, 3 therm. II] (3)

Citoyens Représentants

C'est avec la plus grande satisfaction que nous vous annonçons qu'il a été célébré le 26 expiré, dans notre commune, la fête à jamais mémorable de la prise de la Bastille; tout bon citoyen doit en avoir la même idée, puisque nous pouvons dire que c'est l'époque où nous avons commencé à respirer et à sentir que nous pouvions espérer de devenir libre, et qu'enfin depuis cet instant nous avons marché à grands pas dans le chemin de la liberté que nous avons le bonheur de posséder; nous ne pouvons guerre (*sic*) vous peindre le tableau de ce qui c'est (*sic*) passé, tant l'enthousiasme et l'amour de la patrie ont été grands et tant le tableau en serait imparfait.

Voici un esquisse de l'ordre qui s'y est tenu :

1

Les autorités constituées, la musique et la garde nationale, se sont rendus à la maison commune.

2

La marche s'est ouverte par un détachement de la garde nationale, suivi des autorités constitués.

3

Ensuite l'honorable corps des vieillards revêtus d'écharpes blanches, vinrent, par leur contenance vigoureuse, retracer aux jeunes cœurs les vertus qu'ils ont pratiqués.

(1) P.-V., XLIII, 38. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl¹).

(2) P.-V., XLIII, 38. Bⁿ, 27 therm (1^{er} suppl¹).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 32.

4

Un groupe d'heureuses citoyennes, précédés d'un drapeau, anonça à tous que, sans l'amour sacré de la patrie, on ne peut espérer d'être bonne mère, bonne épouse et fille vertueuse.

5

Les jeunes et intrépides héros de l'école de Mars, déjà disciplinés et brûlant du désir de voler au secours de la patrie, suivent et faisaient le plus bel ornement de la marche.

6

La marche était fermée par le restant de la garde nationale.

7

Place de la liberté.

Une représentation de la Bastille était élevée; elle avait des armes et des deffenseurs feints.

8

La garde nationale était rengée en bataillon carré, les vétérans d'un côté, et les vertueuses citoyennes de l'autre, qui engag[e]aient et inspiraient les deffenseurs de la liberté un plus grand courage.

9

Nos jeunes héros, placés à un des bouts du batillon (*sic*) carré, faisaient face à l'effigie de cette forteresse qui trop longtemps fut l'épouvante et le tombeau de notre chère liberté.

10

Les autorités constituées, la musique au centre, environnaient l'autel de la patrie.

11

Alors le signal d'un combat terrible en apparence s'est donné du haut de la forteresse infâme qui portait l'enseigne du traître et scélérat monstre qui a régné si indignement sur nous.

12

Aussitôt sonna l'alarme: la musique, les tambours redoublèrent l'annonce du pas de charge; le canon se fit entendre de part et d'autre.

13

La jeunesse alors, cédant à la soif de venger son pays et sa liberté, s'avança en avant; offrit encore aux trait[r]es deffenseurs du fort de se rendre, offre à laquelle fut répondu une décharge de mousqueterie, de la part des Suisses feints.

14

Plus de grâce maintenant: nos jeunes héros montant à l'assaut, les échelles se dressèrent, les décharges de mousqueterie font partir nos tyrans; déjà les tours chancellent; les murs s'écroulent; l'étendart de la tyrannie est déjà aux mains de nos jeunes héros; les autres désarment un des trait[r]es deffenseurs; enfin l'on voit paraître l'infâme gouverneur chargé de chaînes; nos jeunes guerriers, tous fiers de leur victoire, l'amènent en faisant retentir les airs des cris mille fois répétés: vive la république, vive la liberté, et la montagne! Périss[ant], périss[ant] à jamais les monstres qui voudraient la détruire! Nos jeunes citoyennes, voulant récompenser la bravoure de nos élèves de Mars, paraissent en foule, les lauriers à la main, parmi les débris de la forteresse; quels furent les serments que firent leurs jeunes cœurs? Périssent les trait[r]es, périssent les lâches! Loin de nous à jamais celui qui ne deffendra pas son pays! Leurs mains, aussitôt d'accord avec leurs serments, entrelacèrent de guirlandes les cheveux de nos jeunes guerriers.

15

La marche fut reprise (*sic*) ensuite, après avoir chanté des airs republicains autour de l'autel de la patrie, vers la maison commune, où chacun fut chez lui se disposer à revenir l'après-midi au temple de l'Être suprême, pour lui montrer tout l'enthousiasme qu'inspire pour les vertus l'amour de la patrie.

16

Enfin la fête fut couronnée par une promenade civique, qui a été renouvelée avec la plus grande satisfaction le 27 messidor, à la nouvelle de la prise de Bruxelles; là, tous les vrais republicains, précédés de la musique, faisaient retentir les airs de leurs chants d'allégresse et la joie était peinte sur tous les visages. S. et F.

Les membres composant le c. de correspondance de la dite société.

R. BRÈNEUX jeune (*présid.*), S. HAREL LAVERTU (*secrét.*), J. FRESNEAU, P. HAREL LA VERTU, LOYER.

103

L'agent national près le district de Beauvais, département de l'Oise, fait passer à la Convention nationale la somme de 138 liv. 9 sous, provenante d'une offrande de la commune de Pierre-és-Champs; il s'empresse de la transmettre, et prie la Convention de l'agréer.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.-V., XLIII, 39. Bⁱⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l).